

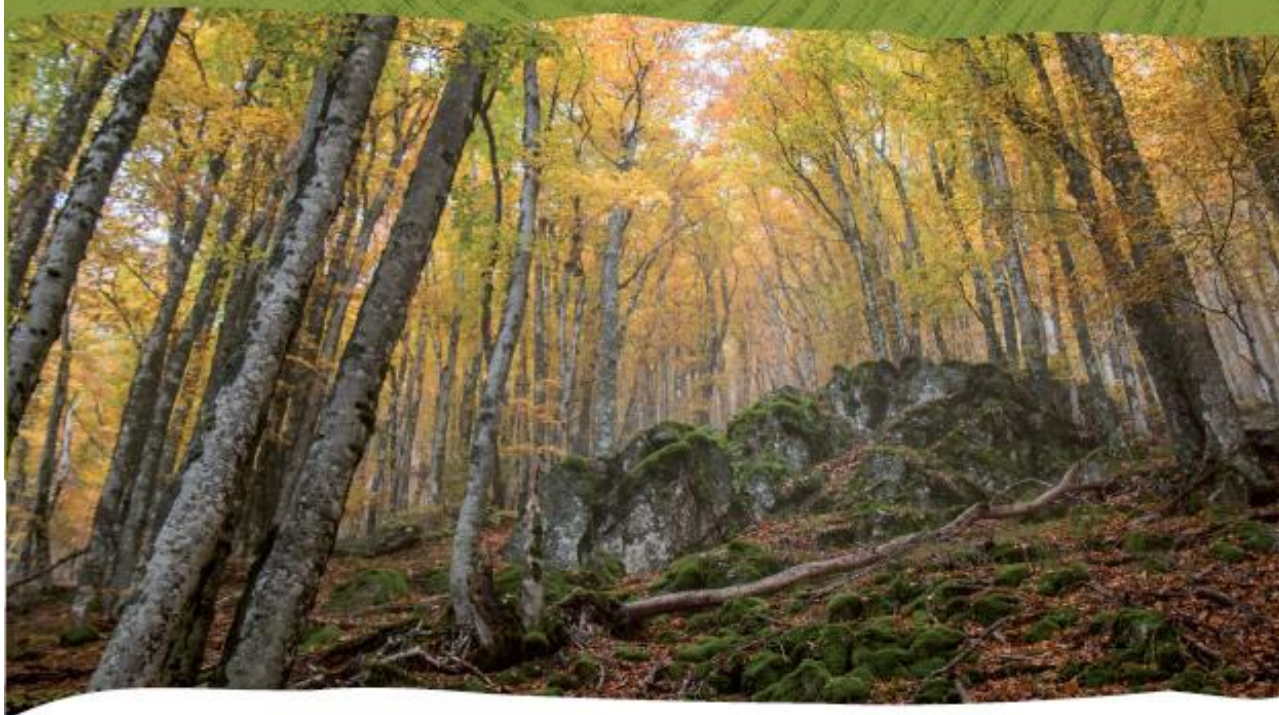
Sylvo
Trophées
DU MASSIF CENTRAL

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

À retourner avant le 31 janvier 2021

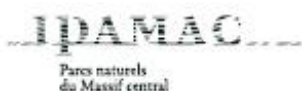
Concours forestier : 2^e édition du SylvoTrophée

Forêts du territoire du Parc national des Cévennes



Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages et fonctions de la forêt.

Concours organisé par :



Opération financée par :



L'opération IPAMAC « Forêts
enclaves – volet 3 » est cofinancée
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le Massif
central avec le fonds européen de
développement régional.



Conditions et modalités d'inscription

2 / 7

Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté une gestion multifonctionnelle.

Critères de sélection

Le concours SylvoTrophée porte sur **une parcelle forestière d'au moins 2 hectares**, présentée par un-e propriétaire, éventuellement accompagné-e par son gestionnaire. Elle doit avoir fait l'objet d'une **exploitation (coupe) au cours des 10 dernières années**.

La parcelle doit être localisée sur le territoire du Parc national des Cévennes (cœur ou aire d'adhésion), dont la carte peut être consultée à l'adresse <http://maps.cevennes-parcnational.net/#/maps/pnc>.

La propriété intégrant la parcelle candidate peut être privée (quel que soit le statut du propriétaire : personne physique, groupement forestier ou foncier, entreprise privée, association, etc.), communale ou sectionale. Elle doit être couverte par un **document de gestion durable** (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles ou aménagement forestier).

Inscription

Merci de retourner ce dossier **complété et signé**
avant le **31 janvier 2021**

Par voie postale à :

Parc national des Cévennes – Concours SylvoTrophée
6bis place du palais
48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Ou par courrier électronique à : sdd@cevennes-parcnational.fr

Nos services peuvent vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de candidature :

Loïc Molines (CRPF Occitanie)

06 73 84 89 27

loic.molines@crpf.fr

Baptiste Algoët (Parc national des Cévennes)

07 61 37 05 60

baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr

Sélection de 4 parcelles

Parmi les candidatures reçues, **4 parcelles seront sélectionnées pour être visitées par le jury**.

Cette sélection sera réalisée en s'appuyant sur le respect des conditions d'inscription et le contenu de ce dossier. Elle tiendra compte de différents critères tels que la **superficie** de la forêt ou de la parcelle, l'**ancienneté de la coupe**, la localisation de la forêt par rapport aux secteurs de forêts anciennes ou la proximité géographique des différentes parcelles candidates.

Règlement du concours

3 / 7

Le candidat s'engage à :

- Être présent-e lors de la visite de la parcelle par le jury (soit une ½ journée le 26/05/2021 ou le 27/05/2021), présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury – bien que facultative, la présence du gestionnaire (le cas échéant) est souhaitable.
- Être présent-e ou se faire représenter lors de la remise des prix (été ou automne 2021) ;
- Être disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une pré-visite (2 heures maximum, entre février et avril 2021) par les techniciens en vue de compléter le dossier et de préparer la venue du jury.
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image).
- Accepter que s'il-elle est désigné-e lauréat-e, son nom soit utilisé dans des actions ou documents de communication en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours.
- Accepter d'être interviewé-e par un technicien du Parc national des Cévennes ou du CRPF.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

L'établissement public du Parc national des Cévennes s'engage à :

- Contacter le propriétaire au moins 15 jours en amont de toute visite sur sa parcelle pour l'informer d'une pré-visite de préparation par un technicien, de la date et de l'horaire de la visite par le jury ou de la tenue d'une réunion de sensibilisation sur sa propriété.
- Mettre en place un jury de 7 experts, répartis en 3 collèges (sylviculteurs, usagers, écologues).
- Restituer au propriétaire de façon synthétique l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) en fin de visite de parcelle par le jury.
- Garantir la bienveillance lors des échanges entre jury et candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours, et veiller à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.

M. / Mme ...*Michel de Lagausie*....., candidat-e
au concours SylvoTrophée, atteste avoir lu les engagements et les accepter sans
réserve.

Fait à ...*Mauguio*....., le ...*30*... / *01*... / 202*1*

Signature

Lagausie

Votre inscription au SylvoTrophée

4 / 7

A remplir par le propriétaire et le gestionnaire

1

Coordonnées du candidat

Nom et prénom (ou raison sociale) du propriétaire : **MICHEL DE LAGAUSIE**
 Co-gérant et copropriétaire du GF de Conches

Propriétaire depuis le : **1969 Francois de Lagausie** **1996 Michel de Lagausie**

Adresse postale : **701 rue ARNASSE**
34130 MAUGUIO

Adresse électronique : **micheldelagausie@wanadoo.fr**

N° de téléphone fixe : **04 67 29 46 50**

N° de téléphone portable : **06 71 96 26 67**

Nom / prénom (ou raison sociale) du gestionnaire **DDT Forêts Yves Juin 2008 - 2020**
 Gestionnaire depuis le : **Expert Sylvicole : Forêt Evolution Jean Culié 2021**

NOM DE LA FORÊT : **GROUPEMENT FORESTIER DE CONCHES 48240**

Statut foncier : privé communal sectional

2

Votre propriété forestière

Contexte général de la forêt

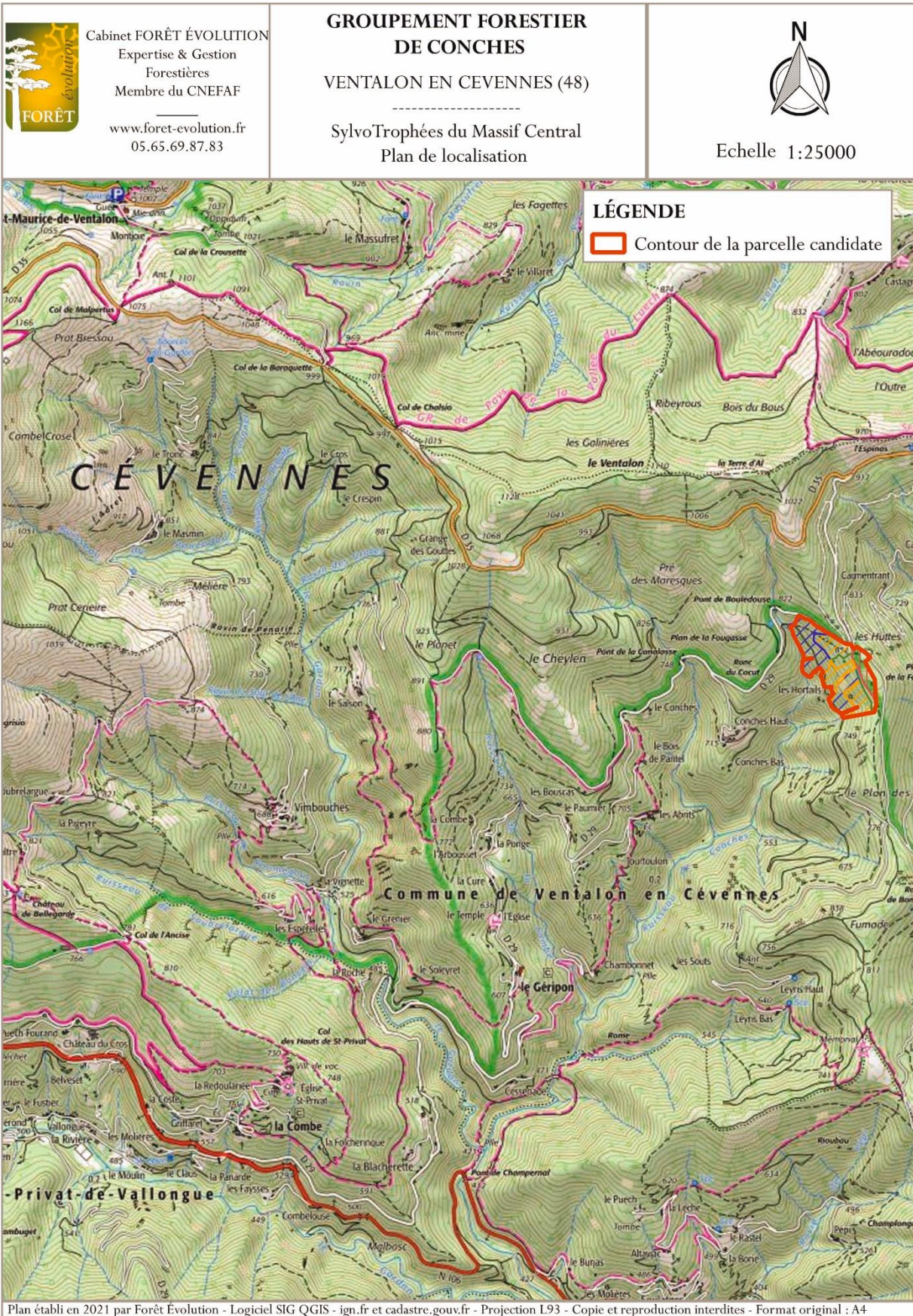
| | |
|--------------------|--|
| Superficie | Superficie de la propriété : 170 ha Dont superficie en gestion : 170 ha |
| Peuplements | ... 67 ... % de peuplements résineux ... 26 ... % de peuplements feuillus 7 % de peuplements mixtes |
| Commune(s) | Sur quelle(s) commune(s) est située votre forêt ? St FREZAL DE VENTALON 48240 VENTALON EN CEVENNES |



Fournir une carte de la propriété forestière et une carte de la parcelle candidate

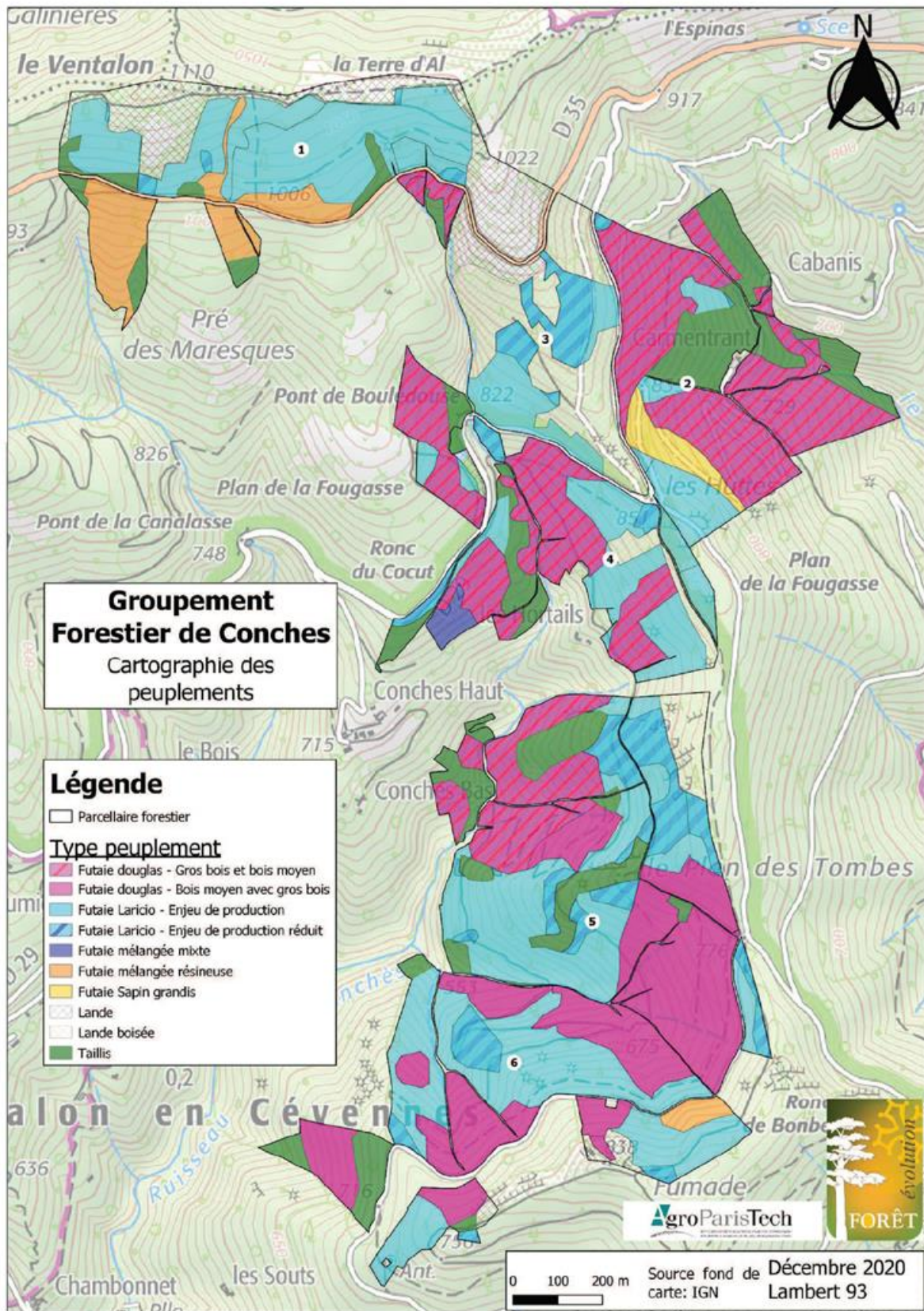
SITE WEB : <https://mdlwvs.pagesperso-orange.fr/GFC/>

<https://mdlwvs.pagesperso-orange.fr/GFC/> [Photos de quelques pistes forestières](#)

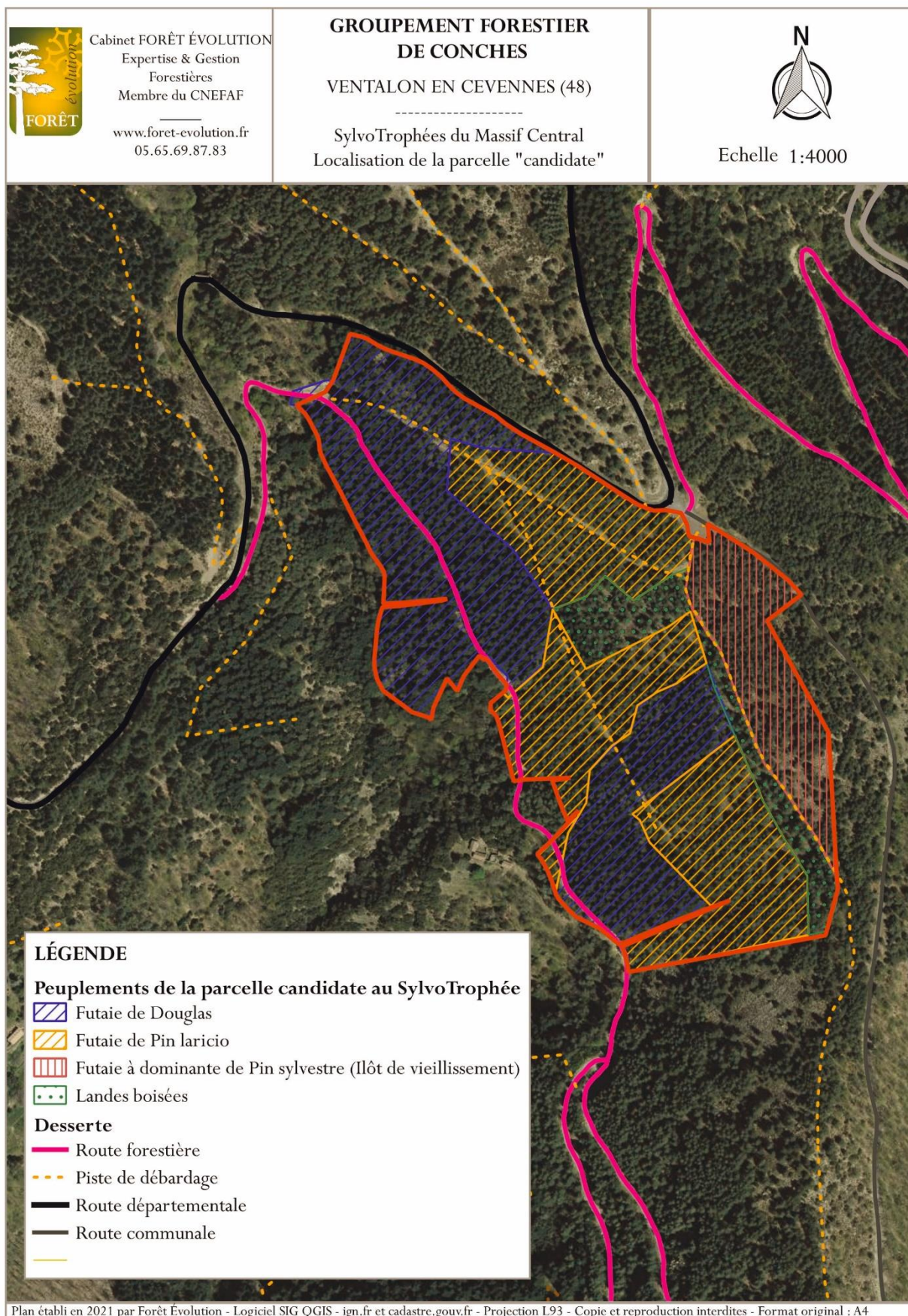


Document réalisé par **Mr. Jean Culié** le nouveau gestionnaire expert du **GF de Conches**

Annexe 7. Carte des types de peuplements



Document réalisé par les élèves ingénieurs de l'école **AgroParisTech Nancy**



Document réalisé par **Mr. Jean Culié** le nouveau gestionnaire expert du **GF de Conches**

Présentation de votre FORÊT

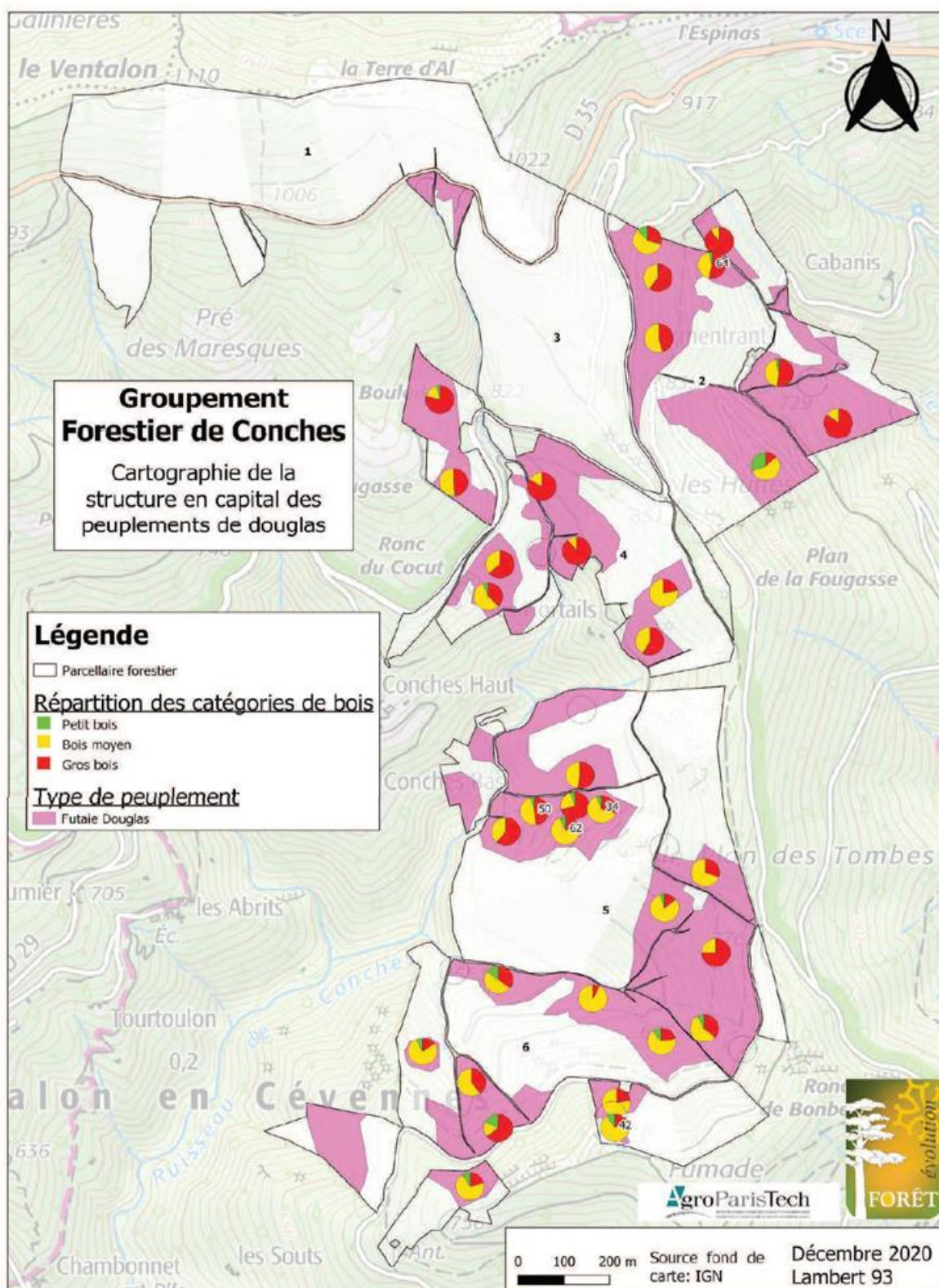
5 / 7

Caractéristiques de gestion à l'échelle de la propriété

| | |
|---------------------|---|
| Document de gestion | <p>Votre forêt est-elle dotée d'un document de gestion durable ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui (période de validité : ..2008.. – 2022..) <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Objectifs principaux définis pour la forêt (dont essences-objectif pour le volet production) : Le maintien d'essences résineuses et feuillues permet d'obtenir des peuplements diversifiés. En futaie mixte, le Pin laricio et le Chêne vert sont maintenus ensemble. Les Douglas et Pins laricio sont privilégiés au Grandis. Les châtaigniers permettent de baisser le risque incendie.</p> <p>Autres objectifs du propriétaire : L'objectif principal recherché dans le plan de gestion de 2008 est la production de bois d'œuvre tout en valorisant l'aspect patrimonial. Le second objectif est le remboursement de la créance du contrat FFN.</p> <p>Le document de gestion est-il globalement mis en application ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Précisez : Le plan de gestion est globalement mis en application. La dette du contrat FFN est soldée fin 2019. La forêt est aujourd'hui certifiée PEFC, et fait l'objet d'une convention Natura 2000. Elle permet chasse et cueillette des champignons.</p> |
| Gestion passée | <p>La forêt a-t-elle évolué de façon marquante ces dernières années ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p> <p>Pourquoi / comment ? La gestion en futaies régulières permet aujourd'hui de hauts rendements sylvicoles. Le choix du Grandis ne sera plus retenu car il commence à souffrir de stress hydrique.</p> |
| Expression libre | <p>Informations complémentaires sur votre forêt que vous souhaitez apporter : Les copropriétaires, désirant accorder plus d'importance à une gestion sylvicole sans coupe rase afin de préserver la qualité environnementale et patrimoniale, orientent le nouveau plan de gestion vers une sylviculture en futaies irrégulières.</p> |

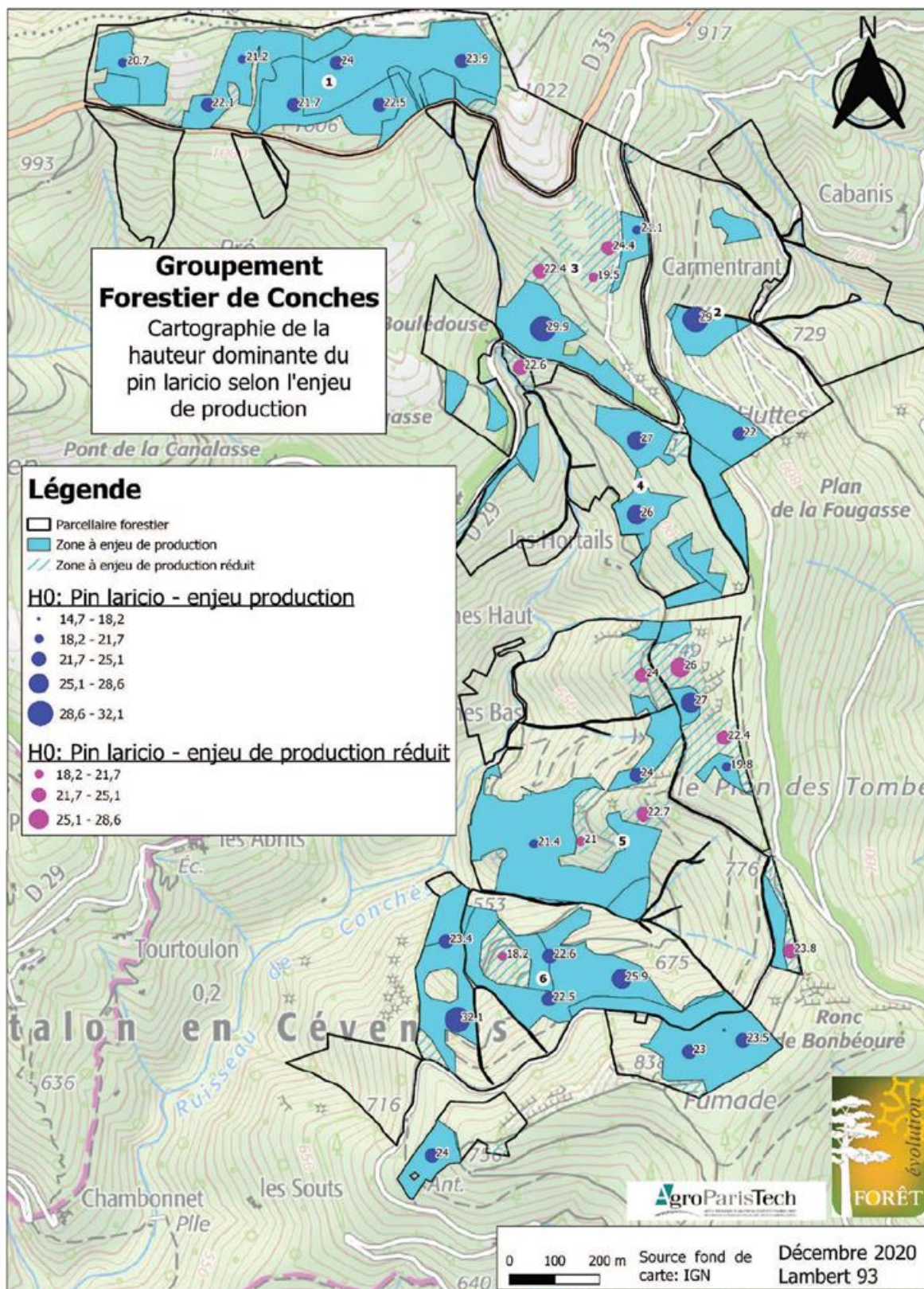
Un extrait du PSG est accessible ici : <https://mdlwws.pagesperso-orange.fr/GFC/PSG/PSG.htm>

Annexe 5. Carte de la structure des peuplements de douglas



Document réalisé par les élèves ingénieurs de l'école **AgroParisTech Nancy**

Annexe 6. Carte des hauteurs maximales mesurées sur les placettes de pin laricio



Document réalisé par les élèves ingénieurs de l'école **AgroParisTech Nancy**

Présentation de votre PARCELLE

6 / 7

3

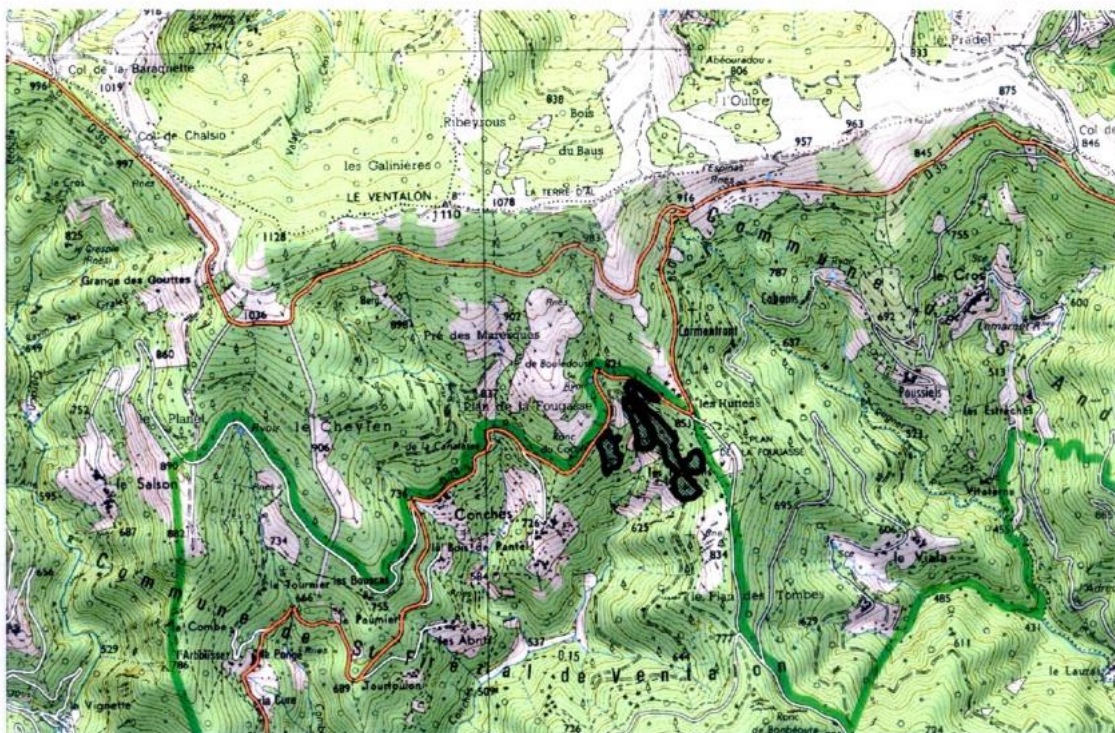
Parcelle candidate

Contexte général de la parcelle

| | |
|-------------------------------------|---|
| Superficie | Surface de la parcelle (ou unité de gestion) présentée au concours : 12,8 ha |
| Essences | Essence(s) majoritaire(s) : Futaie de Douglas et futaie de Pin Laricio, |
| | Autres essences présentes : Pin Sylvestre (ilôt de vieillissement) Landes boisées |
| Parcelle(s) cadastrale(s) | Préciser le(s) numéro(s) de section(s) et de parcelle(s) cadastrale(s) de la parcelle (ou unité de gestion) candidate : PSG : parcelle de gestion No4 |
| | Parcelles cadastrales : 08 11 12 13 14 15 22 24 25 26 |
| Parc national des Cévennes | Localisation de la parcelle par rapport au Parc national des Cévennes : <input type="checkbox"/> Cœur <input checked="" type="checkbox"/> Aire d'adhésion |
| Accessibilité de la parcelle | <input checked="" type="checkbox"/> Route goudronnée <input checked="" type="checkbox"/> Route / piste forestière |
| | <input type="checkbox"/> Sentier ou chemin rural <input type="checkbox"/> Aucune |

Caractéristiques de l'itinéraire sylvicole appliqué à la parcelle

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs et traitement | <p>Quel est l'objectif alloué au peuplement (essences-objectif, produits escomptés - bois d'œuvre, bois de chauffage, bois d'industrie, etc.) et quel est le traitement sylvicole adopté (régulier, irrégulier, taillis, etc.) ?</p> <p>Futaies de conifères d'essences différentes avec des feuillus Chênes et Châtaigniers. Douglas récemment éclaircis avec des tiges de qualité pour la conversion en irrégulier. Laricio à éclaircir avec la nouvelle orientation, en présence de Châtaigniers en sous-étage. Peuplements de Pin Sylvestre d'origine naturelle conservés à titre environnemental et patrimonial.</p> |
| Fréquence des coupes | Durée de rotation appliquée : D:6-8 L:12 selon le PSG de 2008 - 2022 ans |



ARTICLE N° 2019/A04

Propriété du groupement forestier de CONCHES **Territoire communal de Ventalon en Cévennes (Saint Frézal de Ventalon)**

Parcelle(s) : 4p

Surface de la coupe : 6 ha - Prélèvement : 140 m3/ha

Contrat F.F.N. n° 4200-2-48-160

Type de coupe : 4ème éclaircie

| ESSENCES | TARIF | | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 | 55 | 60 | 65 | 70 | 75 | 80 | TOTAL | V/N | |
|-------------|--------|---|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|----|----|----|----|----|--------|--------|--|
| Pin laricio | - | N | | | 5 | 19 | 50 | 32 | 19 | 3 | | | | | | | | 128 | 0.71 | |
| | ALG 08 | V | | | 1 | 7 | 29 | 27 | 23 | 5 | | | | | | | | 91 m3 | | |
| Douglas | - | N | | | | | 8 | 33 | 65 | 67 | 76 | 41 | 19 | 8 | 4 | 1 | 1 | 323 | 2.32 | |
| | ALG 12 | V | | | | | 6 | 35 | 98 | 134 | 195 | 132 | 75 | 38 | 22 | 7 | 8 | 748 m3 | | |
| TOTAL | | | | | | | | | | | | | | | | | | N | 451 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | V | 839 m3 | |

Le calcul V/N ne prend pas en compte les perches de diamètres 10 et 15.

Limites : celles des peuplements de Douglas

Marquage : en délivrance au marteau

Responsable de la coupe : Yves Juin- ☎ 04.66.49.45.08

Classe d'exploitabilité : moyenne

T.V.A. : Propriétaire assujetti à la T.V.A.

P.E.F.C. : 10-21-15/193

Clauses particulières : - Le propriétaire adhère à la charte du site Natura 2000 "Les Cévennes".



Gestion DDT Mende réalisée par **Mr Yves Juin** : Fiche de vente : **2019 / A04** Coupe réalisée en **2020**

Présentation de votre PARCELLE

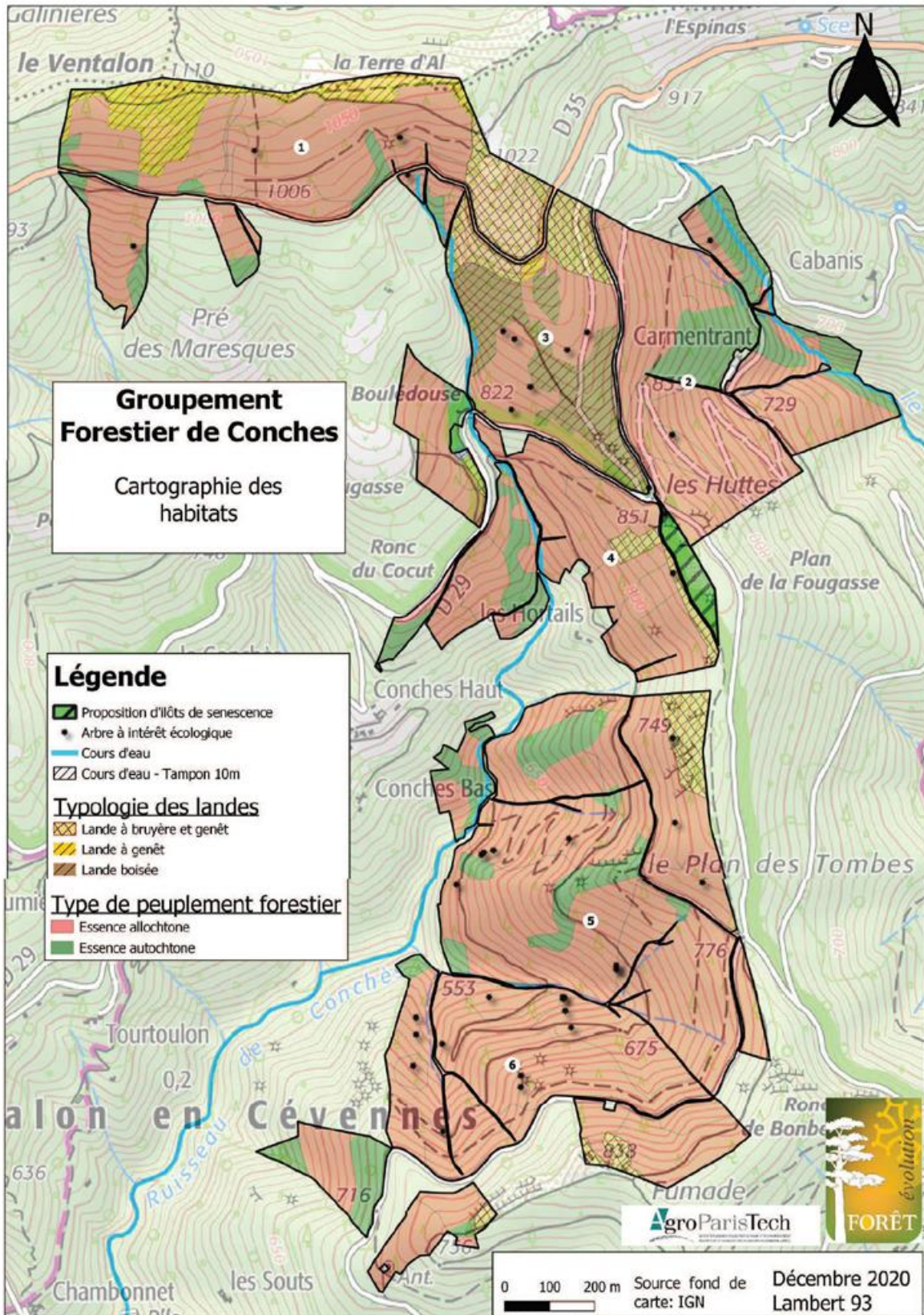
7 / 7

Caractéristiques de la dernière exploitation sur la parcelle

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte | <p>Année de la dernière exploitation (coupe) : <u>Vente oct-2019 - coupe 2020</u> Ci-dessus : <u>Fiche-de-Vente-ParN4-Oct-2019-A04.pdf</u></p> <p>Quel a été le type d'intervention (coupe rase, éclaircie d'amélioration, balivage, coupe d'ensemencement, etc.) ? <u>4ème éclaircie de Douglas et Pin Laricio</u></p> <p><u>Coupe selective martelée sur 6 ha prélèvement 140 m3/ha</u></p> |
| Dernière récolte | <p>Volume total : <u>839</u> m³, dont :</p> <p>- Bois d'œuvre : <u>748</u> m³</p> <p>- Bois énergie : <u>91</u> m³</p> <p>- Bois d'industrie : m³</p> |
| Précautions particulières | <p>Des précautions particulières (respect des sols, préservation de certaines essences, de semis, etc.) ont-elles été prises lors de cette coupe ? Si oui, quelles sont-elles ? <u>La surveillance de la non dégradation des pistes à grumier, par les fortes précipitations méditerranéennes, en particulier lors des franchissements de talwegs, est devenue difficile.</u> <u>Le débardage est interdit entre le 1 mai et le 31 août.</u></p> |
| Enjeux de biodiversité | <p>Quels sont les enjeux en termes de biodiversité (espèces, milieux) identifiés sur la parcelle ? <u>Préservation de toute la régénération naturelle sylvicole.</u> <u>Préservation des arbres en décomposition sur pied, et des chablis permettant la vie de nombreuses espèces animales.</u></p> <p>Quelles précautions ont été observées afin de les prendre en compte lors de l'exploitation (période d'intervention, contournement, etc.) ? <u>Le GFC est fréquenté par des cervidés (cerfs et chevreuils) et fait l'objet d'un contrat avec une société de chasse locale.</u> <u>Les dégâts de "sangliers" sont relativement faibles actuellement.</u></p> |
| Enjeux d'usages | <p>Quels sont les enjeux d'usages (sensibilité paysagère, culture, patrimoine, fréquentation, etc.) identifiés sur la parcelle ? <u>La parcelle est fréquentée par les promeneurs et les habitants de la vallée de Conches, en particulier pour l'accès au mas des Hortails sur une piste qui traverse la parcelle.</u></p> <p>Face à enjeux, quelles précautions ont été observées lors de l'exploitation ? <u>La surveillance de l'état des pistes reste difficile à réaliser.</u> <u>Sur 10 ans le coût des travaux représente 38% du Ch.d'affaire HT.</u> <u>Les subventions représentent sur 10 ans 48% de ces coûts travaux.</u></p> |

Compte-tenu de ces remarques, la trésorerie du GFC fait l'objet d'une gestion par anticipation.

Annexe 12. Carte des enjeux environnementaux



Document réalisé par les élèves ingénieurs de l'école **AgroParisTech Nancy**